

4. Procedures and mechanisms: (a) Compliance mechanism
Statement of the EU and its Member States on the compliance mechanism

The EU and its Member States would like to thank the Compliance Committee for its close engagement with the Parties in assisting the implementation of the three pillars of the Aarhus Convention and for its continued work since the seventh session of the Meeting of the Parties.

We welcome the organization of online meetings, which contributes to the effectiveness of the work of the Compliance Committee.

The European Union and its Member States take note of the suspension of Belarus' special rights and privileges, which became effective on 1st February 2022 according to Decision VII/8c.

This is the occasion for the EU and its Member States to reiterate our commitment to the respect of the principles of the Aarhus Convention. In line with previous EU statements on the situation in Belarus, we express our support to those members of the civil society and environmental NGOs in Belarus suffering from repression and intimidation.

We urge the Belarusian authorities to fully adhere to the principles of democracy and the rule of law, respect fundamental freedoms and human rights obligations, cease all repression, rehabilitate NGOs liquidated and release all persons whose detention was politically motivated.

Version française

Déclaration de l'UE et de ses Etats membres sur le mécanisme d'examen du respect des dispositions

L'UE et ses Etats membres souhaitent remercier le Comité d'examen du respect des dispositions pour son engagement constant auprès des Parties afin d'aider à la mise en œuvre des trois piliers de la Convention d'Aarhus et pour son travail continu depuis la septième session de la Réunion des Parties. Nous tenons à souligner que l'organisation de réunions en ligne contribue à l'efficacité des travaux du Comité d'examen du respect des dispositions.

L'Union européenne et ses Etats membres prennent note de la suspension des droits et priviléges spéciaux du Belarus, qui est devenue effective le 1er février 2022 conformément à la décision VII/8c. Dans ce contexte, l'UE et ses Etats membres réaffirment leur attachement au respect des principes de la Convention d'Aarhus. Comme dans les précédentes déclarations de l'UE sur la situation en Biélorussie, nous exprimons notre soutien aux membres de la société civile et aux ONG environnementales qui souffrent de répression et d'intimidation en Biélorussie.

Nous demandons instamment aux autorités biélorusses d'adhérer pleinement aux principes de la démocratie et de l'Etat de droit, de respecter les libertés fondamentales et les obligations en matière de droits de l'homme, de cesser toute répression, de rétablir l'enregistrement des ONG dissoutes et de libérer toutes les personnes dont la détention était motivée par des raisons politiques.